BELLEVILLE CAFES – VENTE DU BAIL

Date limite du dépôt de l'offre : **NC**

Activité : restaurant

Description :

Bail dont le terme est au 30 septembre 2023, aucune déspécialisation acceptée

Loyer de mars d'un montant de 1 815,83 € à ajouter à la dette déclarée de 17 864,47 €, ce qui fait 19 680,30 € à ce jour.

Dégât des eaux important durant la longue fermeture du local et la remise en état n'est toujours pas effectuée.

Cette offre vous intéresse et vous souhaitez en savoir plus : **gbetton@pivoine-avocats.com**